Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1040

Artikel: Le choix des armes

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020835

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JAA 002 Lausanne

23 mai 1991 Hebdomadaire romand Vingt-huitième année

Le choix des armes

En Suisse l'armée fait traditionnellement l'objet de débats nourris et passionnés, même si la conception de la défense et les dépenses militaires ne sont pas soumises directement à l'appréciation des citoyennes et des citoyens. Dans un pays qui a fait le choix d'une armée de milice, il est bon que la chose militaire soit plus qu'ailleurs publiquement et vivement discutée. Mais l'exercice n'en reste pas moins périlleux, guetté qu'il est par la simplification extrême et par la démagogie, aussi bien de la part des adversaires que des inconditionnels de l'armée. Le projet Armée 95 récemment rendu public n'échappera pas à ces dangers. D'emblée il faut constater que Kaspar Villiger, avec son air d'élève appliqué et timide, nous propose une nouvelle conception de la défense militaire qui fait figure de petite révolution. Certes, ceux qui cherchent à faire fructifier le surprenant appui obtenu l'an passé par l'initiative pour la suppression de l'armée n'y trouveront pas leur compte. Pourtant les partisans du statu quo, moins bruyants mais encore bien présents au sein du DMF, ne sont guère satisfaits d'un projet qui met en question vingt-cinq ans de stratégie bien établie.

On a beaucoup mis en exergue la réduction de la durée du service et celle des effectifs, le rythme bisannuel des cours de répétition et la création d'un poste de médiateur. Mais plus fondamentalement, c'est la conception de l'engagement de l'armée qui est re-

nouvelée. En effet, ce qui prévaut depuis 1966 est une conception statique: chaque corps d'armée est responsable d'une zone territoriale déterminée et le système de défense consiste en une série de points d'appui et de barrières destinés à canaliser l'adversaire et à le conduire très à l'intérieur du territoire où il est censé être neutralisé.

La nouvelle conception envisage les choses de manière complètement différente. Pour Heinz Häsler, le chef d'état-major, «on ne défend pas le territoire et la population par une guerre d'usure à l'intérieur du pays, là où vivent plus de 80% des habitants». A l'avenir l'adversaire sera contré d'emblée, là où il se trouve, grâce à une concentration et une conjugaison des moyens nécessaires. Cette conception dynamique de la défense du territoire exige une grande souplesse dans l'engagement et des formations mobiles. Dans cette perspective les nouvelles brigades blindées sont appelées à jouer un rôle-clé.

Malgré une réduction de 40% des effectifs de l'infanterie, l'armée, dans le cadre de cette nouvelle conception, reste pour l'essentiel, même si elle est modernisée, une armée de fantassins. Il faut voir dans cette constante le résultat de la résistance des cantons, peu disposés à perdre leurs unités d'infanterie. Pourtant on peut légitimement s'interroger sur la contradiction entre la part belle faite à une infante-

(suite à la page 2)

Un mi-temps bien payé

(pi) Le courage de la commission du Conseil national chargée de faire des propositions pour améliorer le travail du Parlement ne s'est pas transformé en témérité: les réactions suscitées par sa proposition d'allouer aux députés fédéraux un salaire annuel forfaitaire de 130 000 francs l'ont fait revenir en arrière. Le salaire ne sera donc «que» de 80 000 francs, plus une indemnité de

400 francs par jour de séance. Les bucheurs toucheront ainsi environ 120 000 francs par année, alors que celles et ceux qui ne choisissent que des commissions «légères» gagneront moins. Reste un problème: les travailleurs seront correctement payés pour un travail qu'ils exerceront à plein temps, alors que celles et ceux qui ne renonceront pas à leurs autres activités rémunérées toucheront près de 100 000 francs pour un petit mi-temps, à condition qu'ils n'assument pas de présidence de commission et ne s'engagent que sur quelques sujets qu'ils maîtrisent bien.

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

L'article 32 du Traité de Stockholm

(ag) Dans la négociation européenne, la Suisse revendique (ou plutôt revendiquait, car la question semble définitivement tranchée) le droit de refuser pour elle et pour elle seule une nouvelle norme juridique de la Communauté qui n'aurait pas été approuvée par le Parlement ou, en cas de référendum, par le peuple. Ce droit de refus, la Communauté ne veut l'accorder qu'à l'AELE tout entière. L'opting out ne pourra être que collectif et non pas individuel.

Les cinq partenaires de la Suisse dans l'AELE estiment que la querelle est vaine, puisque les décisions de leur organisation doivent être prises à l'unanimité. La Suisse dispose donc d'un droit de veto qui sauvegarde sa souveraineté. Si cette question est une pierre d'achoppement jusqu'à décision finale du Con-

seil fédéral, il faut donc y regarder de plus près. La source première est le Traité de Stockholm instituant l'AELE, signé le 4 janvier 1960.

Il y a trente ans

Les signataires furent à l'origine l'Autriche, le Danemark, le Royaume-Uni, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse.

1960, c'est une période charnière de l'après-guerre entre le retour à la liberté des échanges indispensable à la reconstruction économique de l'Europe et la mise en place d'une organisation politique européenne.

Le premier objectif fut assumé par l'OECE qui de 1948 à 1960 regroupa 17 pays. Il fallait d'abord appliquer le plan

Marshall et démobiliser l'économie de guerre. Le second objectif aboutit à la création de la Communauté européenne. Après l'échec de la Communauté de défense, à la suite du refus de l'Assemblée nationale française en 1954, un nouvel élan est donné par le Traité de Rome (1957).

Dès lors l'OECE éclate. D'un côté elle devient une institution du libéralisme mondial et se transforme en OCDE avec adhésion des Etats-Unis, du Japon, de l'Australie; d'un autre côté, face au Marché commun, sept pays instituent une zone de libre échange. C'est l'AELE. Il veulent une structure qui puisse négocier avec plus de force face à la Communauté; ils refusent toute construction politique et toute atteinte à leur souveraineté. Il était dès lors naturel que chaque pays dispose dans l'organisation d'une voix et que les décisions se prennent à l'unanimité.

Le débat

La ratification par les Chambres suscita un débat approfondi et d'excellente qualité. Deux conseillers fédéraux (Wahlen pour l'Economie, Petitpierre pour les Affaires étrangères) représentaient le Conseil fédéral; Pierre Graber était rapporteur de langue française. La discussion dura plusieurs jours. Vote de ratification clair: 142 oui, 3 non. Opposition réduite aux communistes. Vincent, quatre ans après Budapest oppose dans son intervention le chômage occidental aux augmentations annuelles (+11%) de la productivité soviétique. Toutefois, les milieux des arts et métiers affichent leur crainte, comme toujours, devant une perspective de concurrence accrue.

C'est déjà la recherche d'un mi-chemin. Contribuer à construire l'Europe, mais ne pas céder un pouce de souveraineté politique, voire économique (cf. encadré).

Le pas franchi

L'engagement pris alors dépasse toutefois un simple accord de libre échange et de coopération. C'est bien d'une construction qu'il s'agit.

Pierre Graber déclare: «Pour l'heure il s'agit, en adhérant à l'Association européenne de libre échange, d'aller audelà de la simple coopération et de franchir un pas décisif dans la voie de l'intégration économique. Chacun est

Le choix des armes

(suite de la première page)

rie largement statique et le postulat de mobilité de l'engagement aujourd'hui prioritaire. Un postulat qui pourrait bien impliquer à terme le développement d'armements et de techniques sophistiqués au détriment de la piétaille.

Précédant Kaspar Villiger d'une semaine, les socialistes ont fait connaître leurs propositions, toutes à la baisse par rapport à celles du DMF. Pour se faire une religion, il est nécessaire de relier ces propositions aux objectifs qu'on assigne à l'armée aujourd'hui. Or les changements intervenus en Europe ne facilitent pas l'exercice: ne subsiste qu'une image floue de la menace, voire un sentiment euphorique de sécurité. A Elmar Ledergerber, porte-parole du PSS pour les affaires militaires — «Nous avons peine à définir l'utilité de l'armée face à la situation politique en Europe» répond en écho le chef d'étatmajor: «On ne perçoit aucune menace terrestre aujourd'hui.»

A cette absence de scénarios précis de menace ne correspond pas une situation claire de sécurité et de stabilité politique en Europe. La conjoncture peut aussi bien déboucher sur un système de sécurité collective que sur des phénomènes de grande instabilité. On ne peut qu'approuver les socialistes lorsqu'ils en appellent à une course à la paix et à un engagement décidé de la Suisse dans ce sens. Mais, dans les circonstances actuelles, le pari d'une paix durable ne peut négliger le risque d'autres scénarios moins agréables. Dès lors nous sommes en droit d'envisager toutes les possibilités, de l'intégration à un système collectif encore à construire, auquel il faudra bien que nous apportions notre contribution autrement que sous la forme d'une armée d'opérette, à une déstabilisation du continent en proie à la flambée des nationalismes.

JD